

N° 207 AOÛT 2009 SOMMAIRE

- P.2 ÉLECTIONS INTERNES
- P.3 RENTRÉE 2009
- P.4 COLLÈGES DU VAR - ORIENTATION
- P.5 HORS CLASSE AGRÉGÉS
- P.6 BILAN DU MOUVEMENT INTRA
- P.7 HORS CLASSE CERTIFIÉS
- P.8 EXPÉRIMENTATION LYCÉES

Ce numéro comporte un encart : Bienvenue au SNES

Formation continue des personnels : Un droit à utiliser

Le PAF nouveau est en ligne (www.ac-nice.fr rubrique : personnels/formation continue/accès direct paf). N'hésitez pas à vous connecter. Un guide de consultation papier, seul moyen d'avoir un aperçu complet de l'offre, est disponible dans les salles des profs.

Les inscriptions se poursuivent jusqu'au 29 septembre 2009.

La formation continue est un droit, vous avez la possibilité de demander l'équivalent de 6 journées de formation.

Nous avons veillé lors du comité technique paritaire traitant de cette question à imposer au recteur un équilibre entre les demandes de l'institution (les stages à public désigné) et les formations disciplinaires offertes aux collègues (stages à public volontaire).

Nous avons aussi insisté sur le droit de chacun et de chacune à participer à ces formations sans qu'aucun rattrapage de cours ne puisse être imposé.

Nous avons une nouvelle fois demandé que les formations n'aient pas toutes lieu au second trimestre de l'année scolaire.

Le secrétariat académique 2009-2010



Richard Ghis
Secrétaire général
Mathématiques
Cig la Peyroua, Le Muy



Jean-Pierre Laugier
Secrétaire général adjoint
S.V.T.
Lyc Parc Impérial, Nice



Eric Michelangeli
Secrétaire général adjoint
Histoire-Géographie
Lyc Calmette, Nice



Gilles Depresle
Trésorier
Mathématiques
Lyc Augier, Nice



Maryvonne Guignonnet
Secrétaire départementale 83
Lettres modernes
Cig Cousteau, La Garde



Gilbert Bréandon
Secrétaire départemental adjoint 83
Co-Psy
CIO de La Seyne-sur-mer



Corinne Gioanni
Secrétaire générale adjointe
Lettres modernes
Lyc E. d'Orves, Nice



Alain Galan
Secrétaire administratif
Technologie
Cig Vallées du Paillon, Contes



Jean-Paul Clot
Secrétaire départemental 06
Histoire-Géographie
Lyc Parc Impérial, Nice



Julie Bagge
Secrétaire départementale adjointe 06
Philosophie
ZRAM1, Lyc Apollinaire, Nice



Didier Giauffer
Secrétaire départemental adjoint 06
S.V.T.
Collège Maurice Jaubert, Nice

Édito

Témoigner des réalités de nos métiers

Après quelques semaines de congés bien mérités, nous allons découvrir que de nombreuses structures dans nos établissements ont été largement modifiées pendant le mois de juillet.

Les effets néfastes de la « reconquête du mois de juin » n'y sont pas étrangers. En cause, un calendrier précipité n'offrant ni le temps ni la sérénité indispensables pour que l'orientation des élèves les plus fragiles se déroulent dans de bonnes conditions, des « erreurs » substantielles sur le nombre d'élèves en seconde avec une variation de l'ordre de 500 élèves supplémentaires qui aura engendré des retards importants dans l'affectation des TZR (les dernières commissions se sont tenues le 20 juillet !) et de graves dysfonctionnements dans l'orientation des élèves en fin de troisième, qui étaient nombreux à ne pas être affectés à la mi-juillet. Étonnante « reconquête » du mois de juin qui au final aboutit à déstabiliser le service public d'éducation et qui met en difficultés les personnels et les usagers, à moins que tout cela ne soit voulu ?

Chacun va aussi constater dans les prochains jours que les effectifs des classes augmentent encore : à qui fera-t-on croire que notre pays, qui dégage des fonds pour financer le bouclier fiscal, les allègements de charges patronales, la baisse de la TVA dans la restauration (2,5 milliards d'euros pour cette seule mesure !), etc., n'aurait pas les moyens financiers d'assurer un maximum de 24 élèves par classe en collège (20 dans les collèges difficiles) et 30 en lycée pour permettre la poursuite de la démocratisation ? Nous allons aussi très vite rencontrer des problèmes avec le non-remplacement de nombreux collègues à cause de la nouvelle saignée administrée par le recteur sur les moyens de remplacement (- 70 ETP)...

En cette période de rentrée rendons publiques nos conditions de travail et les attaques contre le service public d'éducation : nous devons faire reculer ce gouvernement qui met en danger le système éducatif en prévoyant la destruction de 16000 emplois dans notre secteur. L'ensemble des services publics est au demeurant concerné avec les 34000 suppressions de postes prévues au budget 2010. Seule la mobilisation de tous et de chacun dès la rentrée pourra stopper la casse des services publics, les attaques contre les salariés du public comme du privé et faire taire à l'arrogance des employeurs du privé comme du public, qui au moment où le chômage frappe durement les plus jeunes, se proposent de nous faire travailler jusqu'à 67 ans !

**Bonne
rentrée**

RICHARD GHIS, LE 23 JUILLET 2009.

Bureau départemental du Var

12 titulaires, 12 suppléants élus
par les syndiqués en mai 2009

Titulaires :

Unité & Action (10) : GUIGONNET Maryvonne, BRÉANDON Gilbert, DURUP Nathalie, BÉNÉZECH Fabien, QUEYROULET Dominique, CASALS Benoît, GIACOMUZZO Nicole, SERRA Georges, FACHE Maguy, ROZEROT Coline.

Emancipation (2) : DAUPHINÉ Quentin, DALMASSO Sébastien.

Suppléants :

Unité & Action (10) : LOPEZ Laurent, VULLION Dominique, BUFFIÈRE Marie, LAFFARGUE Sylvie, NÉGREL Frédéric, EL OUARRAQ Abdellah, GOBERT Christophe, FERRO Gérald, ALBAMONTE Céline, SCHAEGIS Evelyne.

Emancipation (2) : BOSSUET Chantal, VIVÉ Nathalie.

Var		
Année	2007	2009
Votants	540	506
b + n	50	57
Exprimés	490	449
UA	397	369
	81.02%	82.18%
Emanc.	93	80
	18.98%	17.82%

Alpes-Maritimes		
Année	2007	2009
Votants	599	594
b + n	45	43
Exprimés	554	551
UA	507	471
	91.52%	85.48%
EE	47	80
	8.48%	14.52%

Bureau départemental des Alpes-Maritimes

7 titulaires, 7 suppléants élus par
les syndiqués en mai 2009

Titulaires :

Unité & Action (6) : CLOT Jean-Paul, BAGGE Julie, GIAUFER Didier, GUGOLE Dominique, ANTONINI Emmanuel, VERDUCI Cathy.

Ecole Emancipée (1) : MOLFESE Antonio.

Suppléants :

Unité & Action (10) : CHAUMARD Pascal, ABRAINI Lucien, GIOANNI Corinne, LACOMME Pierre, GODE Didier, TIBERTI Alain.

Ecole Emancipée (1) : SILLAM Olivier.

ÉLECTIONS INTERNES

UN SYNDICAT EN MOUVEMENT, DES ORIENTATIONS ADOPTÉES DÉMOCRATIQUEMENT

PAR
ALAIN GALAN



Faire vivre la démocratie syndicale

Comme tous les deux ans, du 4 au 26 mai 2009, les syndiqués ont été appelés à désigner les responsables départementaux, académiques et nationaux du SNES-FSU. Chaque syndiqué a pu prendre part au vote, dans sa section d'établissement ou par correspondance pour les syndiqués retraités ou isolés.

Dans le paysage syndical, le SNES et les syndicats de la FSU font figure d'OVNI syndical. En effet, à la différence de grandes confédérations syndicales, le SNES et les syndicats de la FSU, invitent les syndiqués à se regrouper en tendances ou courants de pensée et à se présenter aux élections internes sur la base de propositions syndicales.

Dans notre académie, des syndiqués de trois courants de pensée, Unité & Action, École Emancipée et Emancipation, se sont présentés au suffrage des adhérents du SNES.

Année	Votants	b + n	Exprimés	UA		EE		Emancipation	
2007	1139	50	1089	900	82.64%	83	7.62%	106	9.73%
2009	1100	57	1043	842	80.73%	117	11.22%	84	8.05%

Unité & Action dirigera l'organisation

La participation à ce scrutin est sensiblement la même que celle de 2007 et le vote a été organisé par autant de sections d'établissements mais nous devons continuer à travailler pour impliquer encore plus de syndiqués dans ce scrutin. Le tableau ci-dessous montre les évolutions académiques. Unité & Action perd un siège à la commission administrative (CA) académique (de 29 à 28) ainsi qu'Émancipation (de 3 à 2). L'École Emancipée gagne 2 sièges (de 2 à 4). Pour les bureaux départementaux (voir tableaux ci-contre), Unité & Action progresse dans le Var (sans évolution de la composition du bureau) et l'École Emancipée progresse dans les Alpes-Maritimes et gagne un siège. Que tous les milantes et militants qui ont permis le déroulement de ces élections soient remerciés.

Commission administrative académique

34 titulaires, 34 suppléants élus par les syndiqués en mai 2009

Titulaires :

Unité & Action (28) : GHIS Richard, GIOANNI Corinne, LAUGIER Jean-Pierre, MICHELANGELO Eric, GUIGONNET Maryvonne, CLOT Jean-Paul, BRÉANDON Gilbert, BAGGE Julie, GALAN Alain, SERRA Georges, GIAUFER Didier, BÉNÉZECH Fabien, LANGOUREAU Fabienne, ROZEROT Coline, NÉGREL Frédéric, VERDUCI Cathy, DEPRESLE Gilles, QUEYROULET Dominique, GIACOMUZZO Nicole, GIOVANAZZI Fabrice, BECETTE Gaël, CAUVY Christine, INNOCENTI Jean-Louis, BARTOLETTI Arlette, CHAUMARD Pascal, VULLION Dominique, MULLER Serge, SCHAEGIS Evelyne.

Ecole Emancipée (4) : MOLFESE Antonio, TEULIER Charlotte, SILLAM Olivier, GANDIN Philippe.

Emancipation (2) : VIVÉ Nathalie, DAUPHINÉ Quentin.

Suppléants :

Unité & Action (28) : LIENS Laurent, FRANCO Véronique, LOPEZ Laurent, GUGOLE Dominique, SEDES Magali, ABRAINI Lucien, GUÉTIN Chantal, LACOMME Pierre, THOMAS Sylvie, MICHELANGELO Anne-Estelle, RICERCHI Christophe, FACHE Maguy, BRUYAS Jean-Luc, CANTALOUBE Anne, GODE Didier, NUNEZ Isabelle, WUILLEZ Thierry, SAADOUN Daniel, EL OUARRAQ Abdellah, VENTADOUX Corine, ROMAGNY Murielle, BASCOU Jean-Claude, LACOMME Marie-Agnès, THOMAS Thierry, GIL Antoine, SCHMIDT Claude, GAUVRIT Frédéric, BARRÉ Patricia.

Ecole Emancipée (4) : TRANI Béatrice, HAMOUDA Kabil, GONZALEZ Marie-Louise, CAMOUS Thierry.

Emancipation (2) : DALMASSO Sébastien, FAURE Raymond.

Bureau académique

15 titulaires, 15 suppléants élus par
le Conseil Syndical Académique
le 22 juin 2009

Titulaires :

Unité & Action (13) : GHIS Richard, GIOANNI Corinne, LAUGIER Jean-Pierre, MICHELANGELO Eric, GUIGONNET Maryvonne, CLOT Jean-Paul, DEPRESLE Gilles, GIACOMUZZO Nicole, BARTOLETTI Arlette, SERRA Georges, GALAN Alain, NÉGREL Frédéric, GIOVANAZZI Fabrice.

Ecole Emancipée (1) : MOLFESE Antonio.

Emancipation (1) : DAUPHINÉ Quentin.

Suppléants :

Unité & Action (13) : BRÉANDON Gilbert, ROZEROT Coline, CHAUMARD Pascal, FACHE Maguy, BAGGE Julie, GIAUFER Didier, LACOMME Pierre, ABRAINI Lucien, BECETTE Gaël, GUÉTIN Chantal, VULLION Dominique, LIENS Laurent, CANTALOUBE Anne.

Ecole Emancipée (1) : GANDIN Philippe.

Emancipation (1) : DALMASSO Sébastien.



Secrétariat Académique

Élu par le Conseil Syndical Académique
le 22 juin 2009

Secrétaire général : GHIS Richard.

Secrétaires généraux adjoints : GIOANNI Corinne, LAUGIER Jean-Pierre, MICHELANGELO Eric.

Trésorier : DEPRESLE Gilles.

Secrétaire administratif : GALAN Alain.

Secrétaires académiques : GUIGONNET Maryvonne, CLOT Jean-Paul, BAGGE Julie, BRÉANDON Gilbert, BAGGE Julie, GIAUFER Didier.

Trésorier adjoint : MULLER Serge.

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2009



PAR
MARYVONNE GUIGNONNET



ET
JEAN-PAUL CLOT

La rentrée s'effectue alors qu'un nombre important de lycées va accueillir plus d'élèves de seconde qu'il n'était prévu. De plus, dans de nombreux collèges, les élèves de sixième s'avèrent être plus nombreux que ce qu'envisageaient les inspections académiques. Les troisièmes, avec un gros retour d'élèves qui n'ont pas obtenu l'orientation qu'ils souhaitaient, sont souvent bondées.

Les classes, en collège et en lycée, risquent donc d'être très chargées : les conditions d'enseignement se dégradent d'année en année avec toujours plus de postes supprimés alors que les élèves, dans l'académie, sont de plus en plus nombreux.

En collège

Les nouveaux programmes prennent effet à la rentrée 2009 et dans la majorité des disciplines sur les quatre niveaux : la charge de travail des collègues, déjà lourde, va devenir insupportable. L'introduction de l'Histoire de l'Art pose de nombreuses difficultés. Elle devait être évaluée obligatoirement au brevet 2010 et se décline comme la présentation d'un travail interdisciplinaire. Or, comment présenter un bilan interdisciplinaire réalisé en « équipe » sans horaire formalisé dans l'emploi du temps ? Les interventions du SNES ont permis un recul partiel du ministre : cette épreuve ne sera pas expérimentée pour le prochain brevet mais « testée » et comptera comme une épreuve facultative ; il faudra donc veiller à ce que les chefs d'établissement ou les corps d'inspection n'exercent pas de pressions sur les collègues.

Le nouveau brevet devait évaluer la maîtrise du socle commun (les fameux 7 piliers !), là encore cette évaluation est repoussée en 2011 tout comme l'entrée en vigueur du livret de compétences. Pour autant, ce livret devrait être présenté aux collègues afin qu'ils aient le temps de « se l'approprier ». Nous dénonçons bien évidemment cette validation obligatoire du socle qui conditionne l'obtention du brevet. Déjà la validation du B2i et du niveau A2 en langue sont nécessaires pour qu'un élève ait le brevet, or, nous savons que dans de nombreux établissements cette validation s'est faite souvent de façon automatique afin de ne pas pénaliser les élèves ; encore une fois, au-delà des mots et des déclarations, il y a la réalité du terrain. Conséquence de tout cela, les travestissements sont nombreux, on fait comme si les élèves avaient tous le B2i, comme si on pouvait travailler dans de bonnes conditions en équipe ...

L'accompagnement éducatif continue d'exister mais avec quels moyens ? Pour l'instant, aucune enveloppe horaire n'est connue et les équipes travaillent dans le flou sur des projets qui ne verront peut-être pas le jour.

Quant aux PPRE, ils doivent se mettre en place mais ... avec des moyens pris sur l'enveloppe globale en heures de l'établissement.

En lycée

À trop vouloir communiquer sur la reconquête du mois de juin, ministère, rectorat et inspections académiques semblent avoir oublié de préparer sérieusement la rentrée. En effet, une grossière erreur dans les prévisions sur le nombre d'élèves entrants en seconde dans un contexte de suppressions de postes, laisse présager une rentrée très problématique et des classes encore plus chargées que prévu dans certains lycées de l'académie particulièrement sur Nice et sur Toulon. D'autre part, certains chefs d'établissement mettent en avant les effectifs trop lourds en terminale pour refuser le doublement d'élèves ayant échoué au bac. Le SNES dénonce cette mise à l'écart qui apparaît bien comme la volonté de se débarrasser de certains élèves : le redoublement dans son lycée doit être une priorité.

Concernant la réforme du lycée, où en sommes-nous en cette mi-juillet ? Après la mise à l'écart des propositions Darcos en décembre suite aux mobilisations des personnels et des lycéens, deux rapports ont été publiés : le premier (Apparu) dans le cadre d'une mission parlementaire, le second (Descoings), missionné par le ministre. Ce dernier s'il reconnaît la nécessité des trois voies de formation, en particulier le maintien et la rénovation de la voie technologique, et s'il semble abandonner la semestrialisation, demeure très flou sur l'organisation du lycée et le service des enseignants (« qu'il convient absolument de rénover »). Le rapport Descoings repose sur une plus grande autonomie des établissements. Il s'agirait de donner aux chefs d'établissement « de véritables marges de manœuvre » « pour favoriser la modernisation » : c'est-à-dire de faire des économies en personnels et s'attaquer aux horaires

et programmes nationaux et donc in fine à remettre en cause une évaluation finale nationale.

Même si le rapport Descoings peut apparaître comme moins pire que le rapport Apparu, nous sommes loin de nos propositions pour un lycée à la fois plus démocratique et plus efficace. Il nous faut rester vigilants et combattifs pour imposer définitivement les reculs déjà annoncés et le lycée porteur d'une réelle démocratisation que nous voulons.

Non-titulaires

La CCP s'est réunie le 1er juillet pour examiner les promotions d'échelon des MA et le recensement des collègues susceptibles d'obtenir un CDI à condition d'avoir une affectation avant le 15-09-2009.

Dans leur déclaration liminaire, les élus SNES :

- Rappellent leur revendication du réemploi de tous les non-titulaires ;
- S'indignent des différences de traitement des non-titulaires entre académies ;
- Exigent l'arrêt des vacances ;
- Dénoncent le développement du temps partiel subi ;
- Constatent et déplorent la baisse du nombre des « CDIés » : à ce rythme, il faut plus de 10 ans pour obtenir le CDI. Force est de constater que nous sommes loin de la volonté de résorption des précaires alors prétextée par le gouvernement.

La réaction par la mobilisation :

Nous en avons assez d'être considérés comme des profs « kleenex » corvéables à souhait, sans considération du service accompli. Nous voulons des mesures d'urgence dans la dignité et la transparence, au lieu d'appliquer de façon inhumaine ce vaste programme de « dégraissage ». Les élus de la CCP s'efforcent de faire de la lutte contre la précarité une priorité. Ils refusent de voir cette commission se réduire à une chambre d'enregistrement de décisions rectorales.

Dans ce contexte scandaleux, nous appellerons de toutes nos forces à une mobilisation sans précédent de tous les agents précaires devant le Rectorat de Nice dès le mois de septembre 2009, afin notamment de sensibiliser l'opinion en nous adressant à la presse pour dénoncer la précarité. Seul un rapport de force favorable serait de nature à favoriser une prise en compte rapide de nos revendications : le réemploi de tous les non-titulaires, l'abandon définitif des vacances, l'instauration d'un véritable plan de titularisation (le CDI montre aujourd'hui ses limites). La date de cette mobilisation vous sera communiquée dès la rentrée.

VOS ÉLUS SNES-FSU EN CCP NON TITULAIRES,

IBRAHIM CISSÉ, CHANTAL GUÉTIN,

DOROTHÉE LÉGLISE, FABIEN GERTOSIO

Les portiques : dans les jardins, pas dans les écoles !

La méthode présidentielle est connue : en réponse à un drame (une collègue poignardée dans son établissement), des annonces spectaculaires reprises en boucle par les médias et les « lieutenants », leur permettant ainsi, aux uns et aux autres, d'afficher leur allégeance. Dans les Alpes-Maritimes, le président du conseil général et le maire de Nice n'ont pas tardé : des portiques seraient installés dans trois établissements niçois. S'il toujours difficile de trouver des explications à un tel geste, il est facile pour nos élus d'ignorer les conséquences dévastatrices de politiques qu'ils ont décidées : suppressions de postes dans les établissements et particulièrement dans les vies scolaires.

ALAIN GALAN



LA FORMATION SYNDICALE : UN DROIT QUI NE S'USE QUE SI L'ON S'EN SERT !

MILITER DANS L'ÉTABLISSEMENT, INTERVENIR EN CA

Stages départementaux : le **mardi 20 octobre 2009** de 9h30 à 17h.

Alpes-Maritimes : lycée L. de Vinci à Antibes.

Var : collège La Ferrage à Cuers.

Programme :

- Militer dans l'établissement : assurer la défense des collègues dans l'établissement, organiser l'heure d'information syndicale et le panneau syndical, informer et initier un débat syndical.

- Le conseil d'administration : formation des élus au CA.

D'ores et déjà, il faut songer à constituer des listes syndicales pour les élections au conseil d'administration qui auront lieu dans le courant du mois d'octobre (un courrier spécial sera adressé aux responsables du SNES dans les établissements).

ORIENTATION

Stage académique : le **vendredi 11 décembre 2009** au collège Léotard à Fréjus de 9h30 à 17h.

Programme :

Quelles articulations du rôle des CoPsy et des enseignants en collège et en lycée ?

PRÉPARER LA RENTRÉE

Stage académique : le **vendredi 22 janvier 2010** au collège de La Peyroue au Muy de 9h30 à 17h.

Programme :

La Dotation Globale Horaire, les HP, les HSA, les HSE ...

Pour participer à un stage de formation syndicale il vous suffit de reproduire le modèle de courrier que vous trouverez sur le site du SNES Nice (www.nice.snes.edu), « Stages syndicaux », et de le transmettre au chef d'établissement au plus tard un mois avant la date prévue du stage.

N'oubliez pas d'avertir la section académique du SNES de votre participation : bulletin d'inscription sur le site du SNES Nice, rubrique « Stages syndicaux ».

COLLÈGES DU VAR

TARIF DE LA DEMI-PENSION, LOGEMENTS DE FONCTION



PAR
MARYVONNE
GUIGNONNET,



DOMINIQUE
QUEYROULET,



ET
MYRIAM
LUCCISANO

L'audience du mardi 16 juin nous a permis d'échanger avec le conseil général du Var au sujet du tarif de la demi-pension appliqué aux commensaux et des logements de fonction.

Au sujet de la demi-pension, nous avons rappelé que nous souhaitons un abaissement de ces tarifs qui vont augmenter de façon très importante pour atteindre 6 euros pour les personnels de catégorie B et A. Il est probable que nombre d'enseignants, de personnels socio-médico, d'administratifs ... vont renoncer à manger à la cantine si ces tarifs ne sont pas revus. Le CG applique un tarif égal au coût de revient du repas (prix des denrées, salaires des agents ...) considérant qu'il n'a pas à financer des personnels d'État.

Les tarifs de demi-pension sont répartis en deux groupes et les choix qui ont présidé à cette répartition ne nous paraissent pas toujours pertinents ; de plus, il n'est peut-être pas approprié de se contenter de deux groupes de tarifs. Nous avons donc plaidé pour que, dans le premier tarif, les non-titulaires soient pris en compte et paient la même chose que les AED par exemple ou les CES. En ce qui concerne le deuxième tarif, nous avons insisté sur l'aberration qui consiste à traiter de la même façon un personnel de catégorie B et de catégorie A ; à l'intérieur de la catégorie A, de ne pas distinguer les certifiés, des agrégés, des chefs d'établissement. Or, la différence de traitement entre un agent de catégorie B et un chef d'établissement est de l'ordre du simple au triple voire au quadruple.

Enfin, nous avons rappelé notre souhait de participer aux prochaines réunions du groupe de travail sur la demi-pension, attendu que jusqu'à ce jour les usagers enseignants n'y étaient pas représentés par leurs élu-es.

Au sujet des logements de fonction et de leur attribution, nous sommes intervenus pour rappeler à la collectivité les limites de son domaine de compétence. En janvier 2009, le CG 83 a en effet adressé un courrier aux Principaux des Collèges ayant pour objet les concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS).

Un paragraphe a tout particulièrement retenu notre attention : « Dans le cadre de la mobilité de votre personnel (...) je vous demande de profiter des départs pour proposer au CA de votre établissement les changements d'affectation des logements, notamment en ce qui concerne les CPE ». La collectivité considère en effet que les personnels d'éducation, qui par leur statut ont possibilité d'être logés par NAS, passent après les personnels de direction et d'intendance. Or la collectivité n'a aucune compétence pour interpréter ainsi l'article 2a du décret du 14 mars 1986, en donnant à une simple énumération un caractère de priorité (jugement du Tribunal Administratif de Marseille en date du 17/04/07). Ce caractère de priorité porte en outre limitation à l'autonomie de l'EPLE en orientant le pouvoir de proposition du Conseil d'Administration. Si cela s'avère nécessaire, c'est au CA qu'il revient de proposer une nouvelle attribution des logements. La collectivité délibère sur cette proposition. Elle ne peut que l'entériner ou la rejeter mais elle ne peut en adopter une autre. En tout état de cause ce n'est pas nécessairement le CPE, in fine, qui doit être lésé.

Le SNES sera très attentif à ce que la collectivité territoriale n'outrepasse pas ses droits en la matière. Elle ne peut pas faire ce qui lui plaît, même si ses services souhaitent manifestement faire abstraction de la réglementation (pour mémoire le texte de référence reste le décret de 1986 codifié dans le code de l'Éducation). En cas de problème dans votre établissement, n'hésitez pas à contacter le S3 à Nice ou le S2 à Toulon.

ORIENTATION

L'ÉTAT DE L'ORIENTATION DANS L'ACADÉMIE

En raison de l'insuffisance du recrutement de COPsy depuis plusieurs années, les services d'orientation de l'académie vont se trouver dès la rentrée 2009 dans une situation catastrophique : 5 postes fixes non pourvus, seulement 5 TZR pour toute l'académie (contre 21 en 2007), des congés de disponibilité ou de maternité qui ne seront pas remplacés, des rompus de temps partiels qui ne seront pas compensés. Les conséquences vont être une augmentation de la charge de travail des conseillers, un recrutement de contractuels (peu toutefois) et, dans les cas d'impossibilité à couvrir les établissements, un recours de plus en plus important aux enseignants et CPE pour assurer des tâches de suivi des élèves. Or le travail de suivi en orientation

requiert tout à la fois des compétences acquises au cours de 2 ans de formation et du temps de travail (1/2 h par entretien, parfois répété 3 ou 4 fois pour certains élèves au cours de l'année) : est-ce le rôle des professeurs et CPE et où trouveraient-ils le temps de le faire ? En heures supplémentaires sans doute ? Face à cette situation les COPsy du SNES de Nice entendent réagir par des actions visibles dès la rentrée et dans les semaines et les mois qui suivront : manifestation au Rectorat, opération de non-couverture d'établissements, communication intensive avec la presse et les parents d'élèves. Nous réclamons plus de postes au concours pour 2010 et une entrée suffisante de collègues au mouvement Inter-académique.

PAR

GILBERT BRÉANDON

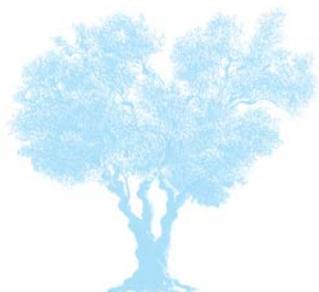


HORS CLASSE DES AGRÉGÉS

CAMPAGNE 2008-2009

RAPPEL

Pour imparfaite qu'elle soit, la hors-classe est un acquis des luttes des personnels ; c'est pourquoi les élus SNES sont vigilants à tout ce qui pourrait la détourner de sa vocation première : elle ne saurait être ramenée à un simple instrument de management, car elle est un débouché de carrière dans le cadre d'une fonction publique de carrière (Cf. grille de rémunérations et fonctionnement des reclassements de la classe normale à la hors-classe : ce n'est après un séjour de 4 ans dans le 11e échelon de la classe normale qu'un professeur agrégé tire un bénéfice financier immédiat de sa promotion). Plus largement, le SNES demande la disparition de la hors-classe et l'intégration de ses indices de rémunération aux 11 échelons de la classe normale actuelle, avec revalorisation de la grille salariale. C'est dans cette revendication que la profession se reconnaît, et exprime une attente d'autant plus forte que depuis plusieurs années, tout agrégé bloqué au 11e échelon voit son pouvoir d'achat s'amenuiser au fil du temps, sans perspective d'évolution, malgré la GIPA : qui n'avance pas recule !



PAR

ERIC MICHELANGELI



CAPA (5 MAI 2009)

Dans ces conditions, les élus SNES ont expliqué à quel point il était important que les inscriptions au tableau d'avancement se fassent dans l'équité et la transparence. Or, depuis 2004, les modalités de promotion sont propices à l'arbitraire et à l'opacité. Ainsi, lors de la CAPA, les élus SNES ont dénoncé : - la « clause scélérate », privant de points d'ancienneté de carrière (un tiers des points offerts au barème !) les agents reclassés au 11e échelon ou promus à l'ancienneté aux 10e et 11e échelons, écarte de nombreux collègues ayant 4 ans d'ancienneté et plus dans le dernier échelon de la classe normale ; - le poids excessif d'avis discrétionnaires, publiés tardivement dans des conditions qui n'offrent aucune garantie d'appréciation rigoureuse et équitable des parcours individuels et n'apportent qu'une évaluation subjective et fluctuante de la « valeur professionnelle », de manière potentiellement dissimulée et injuste. - une harmonisation quasi inexistante entre disciplines et entre établissements : ce qui prédomine, c'est le constat de l'extrême diversité, voire de la versatilité des avis émis.

Au fil des débats, les élus SNES ont obtenu le « repêchage » : 1/ des candidats comptant 4 ans dans le 11e échelon et 5 ans dans le corps des agrégés exclus par la « clause scélérate » ; 2/ de plusieurs candidats évalués de manière qui prête à caution. À l'issue de la CAPA, les candidatures proposées par le recteur au ministre se répartissaient ainsi :

Ancienneté des candidats	Candidats	Proposés
4 ans et plus dans le 11e éch.	65	37
moins de 4 ans dans le 11e éch.	141	113
hors 11e éch.	845	59
Total	1051	209

NB : sur la « population-cible », c'est-à-dire les 41 candidats comptant 4 années dans le 11e échelon et au moins 5 années dans le corps des agrégés, 37 ont été proposés par le recteur au ministre.

CAPN (29 JUIN – 1ER JUILLET 2009)

Sur les 209 candidats proposés par le recteur de Nice, 68 ont été promus à la hors-classe. Les promus se répartissaient ainsi :

Profil des candidats promus	
Ancienneté des candidats	Promus
4 ans et plus dans le 11e éch.	27
moins de 4 ans dans le 11e éch.	41
hors 11e éch.	0
Total	68

66% de la « population-cible » de la campagne de promotion 2009 accède à la hors-classe.

Les « exclus » de cette année et les futurs « 11-4 » auront tout intérêt à suivre de près la campagne 2010, depuis la sortie du BO (prévue en novembre) jusqu'à l'attribution des avis (prévue mars-avril) et aux CAP (prévues en mai et juillet). Ils savent pouvoir compter sur l'appui de leurs élus SNES.

NOTATION

ADMINISTRATIVE AGRÉGÉS

CAPA DU 6 JUILLET 2009

Rappel : la note globale est constituée d'une note pédagogique sur 60 -proposée par l'inspection pédagogique régionale (IPR), puis fixée par l'inspection générale (IG)- et d'une note administrative sur 40. C'est cette note globale qui est prise en compte pour l'avancement d'échelon notamment.

La note administrative est 1/ proposée par le chef d'établissement ; 2/ arrêtée par le recteur après contrôle par ses services et éventuellement étude des demandes de révision adressées par les intéressés ; 3/ définitivement attribuée par le ministère après éventuelle péréquation (il s'agit d'une opération purement arithmétique visant à l'harmonisation des notes -cf. www.snes.edu pour plus de détails).

Neuf agrégés ont demandé cette année révision de leur note administrative auprès du recteur. Ces neuf recours représentent certes une proportion modeste des effectifs de la catégorie dans l'académie, mais rien n'aurait justifié qu'elles soient traitées avec légèreté : si ces professeurs s'adressent au recteur, c'est parce que le dialogue dans l'établissement n'a pu résoudre les divergences d'appréciations, les malentendus, voire les situations conflictuelles apparues ou révélées à cette occasion. Au-delà de la seule question de la contestation des notes administratives, les élus SNES-FSU ont évoqué les enjeux de carrière que comporte toute instance relative à l'évaluation des personnels, à commencer par l'aspiration -contrariée- de la profession à une véritable revalorisation salariale.

En s'appuyant sur les dossiers transmis à l'administration par les collègues concernés et sur les fiches syndicales, les élus SNES, SNEP, SNESup-FSU ont obtenu la révision de six demandes sur neuf. Raison de plus pour se saisir chaque fois que c'est nécessaire de la possibilité de contester sa note administrative et de contacter ses élus SNES, SNEP, SNESup-FSU.

POUR LES ÉLUS SNES

EN CAPA AGRÉGÉS, ERIC MICHELANGELI



Bonne retraite à Catherine Duru, ancienne secrétaire administrative du S3 de Nice.

Compléments

de service :

imposer le respect du statut (2)

Nous dénonçons récemment dans les pages de ce même bulletin académique (Cf. Nice-SNES 206 sur www.nice.snes.edu) la volonté du recteur, depuis 2008, d'imposer à des collègues en poste fixe des compléments de service dans des communes différentes de celle de leur poste : antistatutaires⁽¹⁾, ces affectations peuvent être contestées par les intéressés.

À l'approche de la rentrée scolaire, un « mode d'emploi » de cette contestation peut s'avérer utile : que faire en cas de complément de service non statutaire imposé à la rentrée ?

- Aviser la section académique du SNES ;

- Exiger un arrêté rectoral portant mention de l'affectation en complément de service dans l'établissement concerné ; ne s'y rendre qu'après production de cet arrêté, pour des raisons 1/ réglementaires (responsabilité civile, couverture en cas d'accident du travail...) 2/ stratégiques (entrer en possession de la pièce par laquelle le recteur se met hors-la-loi) ;

- Une fois l'arrêté produit, prendre le service complet dans les deux établissements (même illégal, un arrêté rectoral s'impose à l'agent concerné, qui se met en faute s'il n'obtempère pas), et rédiger en relation avec la section académique et le secteur juridique du SNES un recours gracieux⁽²⁾ ;

- Si le recours gracieux s'avère insuffisant, engager (toujours en relation avec la section académique et le secteur juridique du SNES) un recours devant le Tribunal administratif⁽³⁾.

Deux ans après l'abrogation du décret Robien qui portait atteinte aux statuts, le SNES restera vigilant à ce que la victoire des personnels ne soit pas confisquée.

ERIC MICHELANGELI, RICHARD GHIS

(1) Cf. décret n°50-581 du 25 mai 1950, article 3 « Les fonctionnaires qui ne peuvent assurer leur maximum de service dans l'établissement auquel ils ont été nommés peuvent être appelés à le compléter dans un autre établissement public de la même ville ».

(2) En 2007-2008, cela a été suffisant pour obtenir un recul du recteur et une réaffectation du collègue concerné de manière conforme à la réglementation.

(3) La jurisprudence a régulièrement rappelé les recteurs fautifs au respect du statut pour les titulaires de postes fixes.

BILAN DU MOUVEMENT INTRA

LE PARITARISME ET LES DROITS DES PERSONNELS ATTAQUÉS FRONTALEMENT

PAR

ERIC MICHELANGELI



La FPMA consacrée aux mutations intra-académiques pour les professeurs certifiés et agrégés de l'académie, ainsi que les CAPA CPE et CO-Psy se sont déroulées plus tardivement qu'à l'accoutumée, dans la 3e semaine de juin. Comme prévu, ces réunions se sont déroulées dans un climat tendu.

En effet, dès le mois de janvier, lors des premiers groupes de travail préparatoires au mouvement 2009 réunis au rectorat, l'administration avait fait des annonces inacceptables, à la suite desquelles le SNES avait impulsé une pétition unitaire signée par plusieurs milliers de collègues de l'académie. Sous la pression, des reculs significatifs ont été obtenus du recteur, mais celui-ci a tout de même imposé de graves régressions.

Ainsi, lors des FPMA et CAPA d'affectation, les élus SNES-FSU ont dû batailler ferme pour permettre aux personnels candidats à la mutation de bénéficier des possibilités d'amélioration du projet informatique de l'administration. En effet, pendant les trois jours sur lesquels l'instance s'est tenue, les représentants de l'employeur ont par tous les moyens, y compris par des décisions parfaitement arbitraires, tenté de limiter les possibilités d'intervention des élus des personnels. Dénoncée depuis janvier, l'offensive contre le paritarisme était désormais flagrante.

Pour l'administration, l'enjeu était clair : il s'agissait de modifier le moins possible les projets (un simple document de travail, par définition inachevé) qu'elle avait communiqués prématurément sur ordre ministériel, même quand ils étaient perfectibles, même quand ils étaient erronés, même quand ils étaient préjudiciables aux intéressés. Pour donner à cette opération de communication une bien illusoire légitimité, le recteur a sciemment réduit l'efficacité du mouvement et les taux de satisfaction des candidats (Cf. tableau). Scandaleux !

Candidats volontaires au mouvement intra						
Volontaires		mutés			non mutés	
		sur etb	sur zr	total	(nb)	%
dont ETB	816	207	12	219	597	73,16%
dont TZR	671	149	26	175	496	73,92%
Total	1487	356	38	394	1093	73,50%

Sur 816 titulaires de postes en établissement, seuls 219 collègues ont pu être satisfaits dans leur demande de mutation ; sur 671 TZR, 149 seulement ont obtenu un poste fixe. Au total, le taux de satisfaction des candidats volontaires est cette année de 26,5% (contre 33% en 2008 et 40% en 2007).

Inlassablement, les élus SNES-FSU ont proposé des « chaînes » : 1/ pour corriger les erreurs de l'informatique rectorale ; 2/ pour permettre de mieux affecter des candidats par rapport au

projet informatique, et de muter des candidats pour lesquels l'administration n'avait pas trouvé d'affectation. Ainsi, sur 1039 projets de l'administration, ce sont 210 affectations qui ont été rectifiées grâce aux interventions des élus SNES, soit plus de 20% (statistiques détaillées sur www.nice.snes.edu) -le bilan eut sans nul doute été encore plus satisfaisant si le recteur n'avait pas arbitrairement faussé le traitement des mesures de carte scolaire, imposé plusieurs affectations hors barème, et bloqué des postes vacants en établissements et en ZR... Dans les mutations des collègues de lettres modernes, l'administration a montré un exemple édifiant (parmi d'autres) de cette obstination coupable, en refusant de pourvoir 8 postes vacants en « ZR Var 1 intérieur », alors que des candidats demandaient à y être affectés et que cette zone de remplacement est si déficitaire en lettres que dès le mois de septembre de l'année dernière, des non-titulaires avaient dû être recrutés pour assurer les remplacements dans ce secteur. Résultat : plus de collègues mal affectés, et de sombres perspectives pour la continuité du service public dans le haut et le moyen Var...



Deux enseignements doivent être tirés de ce mouvement intra-académique :

- la démonstration faite une nouvelle fois cette année de l'utilité et de la vitalité du paritarisme, qui permet à chacun d'être représenté et défendu devant son employeur par ses élus, dans un contexte où l'administration sert les objectifs politiques et budgétaires du pouvoir au détriment du service public d'éducation et de ceux qui le font vivre ;

- la démonstration, faite une nouvelle fois cette année, de l'attachement de la profession au paritarisme que les élus SNES-FSU pratiquent pour garantir l'équité à la transparence auxquelles nous avons tous droit, contre tous les arbitraires. En ces temps de remise en cause des fondements mêmes de la gestion des personnels de la fonction publique d'État et du service public d'éducation, le SNES, avec ses élus, continuera de se tenir aux côtés des enseignants, des CPE, des CO-Psy face à leur employeur.

HORS CLASSE DES CERTIFIÉS

UN ACQUIS DES LUTTES, À PRÉSERVER ET À FAIRE FRUCTIFIER CONTRE TOUTE DÉRIVE VERS LE FAIT DU PRINCE.

NOUVELLE AUGMENTATION DU CONTINGENT.

Initialement convoquée le 15 juin, la CAPA traitant du tableau d'avancement a été boycottée par les élus du SNES-FSU car nous n'étions pas en possession de l'ensemble des éléments permettant de vérifier le contingent académique et les propositions du recteur étaient inacceptables. Le recteur l'a donc réunie à nouveau le 29 juin.

Si l'on ne peut que se féliciter de l'augmentation du ratio promu/promouvables de la hors classe (263 promotions au 1er septembre 2009), résultat des fortes mobilisations de la profession, celui-ci ne compense pas les difficultés rencontrées par de nombreux collègues dont les perspectives de fin de carrière sont loin d'être mirobolantes et qui, pour nombre d'entre eux, se voient contraints par la réforme des retraites, à poursuivre leur activité au-delà de l'âge normal d'ouverture des droits pour obtenir une pension décente.

Pourtant, la lutte contre l'échec scolaire, la réduction des inégalités et au bout du compte l'accès de tous nos élèves à une formation qualifiante ne peuvent se faire sans des personnels qualifiés, formés et reconnus comme tels et sans renforcer l'attractivité de notre métier. Sous couvert de promouvoir le mérite, le ministère éloigne en effet pour beaucoup la perspective de l'indice 783. Il réserve à certains, sur des critères opaques et souvent arbitraires, la possibilité d'accéder à une rémunération digne de ce nom.

C'est le renoncement à faire de la hors classe une perspective de fin de carrière pour tous. Dans ces conditions, quelle serait l'attractivité du service public d'éducation qui devra dans les années à venir former des jeunes de plus en plus qualifiés comme le montrent toutes les prospectives ?

Si dans notre académie, depuis 2005, les nominations ne concernaient que des collègues certifiés parvenus au 11e échelon, les bilans statistiques 2007 et 2008 présentés au cours des groupes de travail montraient que malgré cela, de nombreux collègues parvenus au 11ème échelon avec une carrière complète restaient exclus de toute promotion -alors qu'avant 2005, près de deux tiers des collègues partaient à la retraite en ayant accédé à la hors-classe.

PAR

CORINNE GIOANNI



LE FAIT DU PRINCE

Cette année contre l'avis presque unanime des représentants des personnels, le recteur a décidé arbitrairement de promouvoir des collègues au 10ème échelon faisant fi des engagements passés et de la structure démographique des professeurs certifiés de notre académie. Concernant la promotion de collègues au 10e échelon, on est passé cette année d'un régime de droit, transparent où les décisions se prennent à partir de règles écrites et connues de tous à un régime discrétionnaire relevant plus du fait du Prince et de la distribution régaliennne que des règles de la fonction publique. Dans notre académie, de nombreux collègues au 11e échelon pourraient partir en retraite avec une carrière complète sans bénéficier de la hors classe. Les modifications introduites depuis 2005, avec les avis des chefs d'établissements et des IPR traduites par des bonifications rectorales aboutissent dans le projet de tableau présenté aujourd'hui à proposer la promotion d'une cinquantaine de collègues au 11ème échelon depuis un an et nés après 1954 (date retenue pour signifier l'intégralité d'une carrière à l'ancienneté). La promotion, en dérogeant à toutes les règles jusque là définies dans le cadre du barème, de 9 collègues au 10ème échelon fragilise encore un peu plus la promotion de plus expérimentés au profit de collègues dont la promotion dès qu'ils passeront au 11ème échelon, est quasi assurée. Si le barème académique fait une place encore non négligeable à l'ancienneté de carrière, c'est parce que la réalité de notre académie fait que 271 collègues au 11ème échelon depuis deux ans et plus sont promouvables lors de cette CAPA et que 42 d'entre eux nés en 1954 et avant ne sont pourtant pas promus.

L'augmentation du contingent est une conquête syndicale et l'utiliser ainsi n'est ni juste ni conforme aux attentes de la profession. Une telle augmentation des promotions crée les conditions de l'accès, à terme, de tous à la hors classe, saisissons nous de ces évolutions du ratio pour résorber les spécificités de notre académie.

NOTATION ADMINISTRATIVE DES CERTIFIÉS : POUR L'ÉQUITÉ ET LA JUSTICE.

PAR

JEAN-PIERRE LAUGIER



La CAPA de révision de la notation administrative des certifiés s'est tenue le lundi 29 juin 2009. Il y avait 48 contestations, ce qui confirme la baisse continue du nombre de demande de révision depuis plusieurs années. Nos interventions pour faire évoluer la circulaire rectorale sur la notation administrative n'y sont certainement pas étrangères : pour perfectible qu'elle soit (et nous continuerons à y œuvrer), cette circulaire donne en effet au notateur premier des consignes devant lui permettre d'effectuer une notation cohérente et équilibrée pour l'ensemble des certifiés.

Le travail de vos élus, à partir des fiches syndicales et des dossiers, a permis d'obtenir 39 changements de note ou d'appréciation (plus de 80% des demandes) et de maintenir ainsi le respect des principes d'évaluation rappelés dans la circulaire annuelle du recteur.

N'hésitez pas quand vous constatez des irrégularités dans votre appréciation ou une notation vraiment « chiche », à prendre conseil auprès du SNES et le cas échéant à demander réparation auprès du recteur lors de cette Commission Administrative Paritaire.

AFFECTATION ANNUELLE DES TZR FPMA et CAPA de juillet : de nouvelles dégradations

L'affectation annuelle des TZR a été l'occasion pour le recteur, sur sa « lancée » du mouvement intra-académique, de multiplier les mauvais coups contre les personnels. Ainsi, pour faciliter l'entrée dans le métier des « T1 » (louable intention), les stagiaires fraîchement titularisés mais présentant des fragilités devaient être prioritairement affectés à l'année. Il s'agissait de protéger les plus vulnérables sans fausser l'affectation de tous les TZR... à condition que certains équilibres soient respectés, ce qui n'a pas été le cas en mathématiques, où 12 néo-titulaires sur 13 (8 sur 8 dans la ZR AM2 !) ont été affectés hors barème, parfois au détriment des TZR les plus anciens... Décidés dans le mépris absolu du barème et des droits des autres TZR, ces affectations constituent : 1/ un manquement à la parole donnée au plus haut niveau du rectorat ; 2/ une entorse grave aux règles collectives garantes de l'équité et de la transparence des actes de gestion des personnels.

Le rectorat gère les besoins de l'éducation nationale « à l'heure près », ce qui se traduit par une pression supplémentaire sur les TZR, mais aussi par des aberrations comme ces agrégés affectés hors barème et hors vœux sur des supports de 15h (y compris en collège) pourtant demandés par des certifiés, ou comme ces supports de 17h laissés vacants et des TZR certifiés désireux de les occuper laissés sans affectation ! Que penser par ailleurs des deux TZR de portugais affectés dans notre académie... alors qu'aucun enseignement de portugais n'y est dispensé, alors qu'en l'absence de titulaires, seuls des contractuels enseignent le japonais...

Aux dégâts de cet « adéquatisme » étroit et mal maîtrisé s'ajoute une gestion « qualitative » des supports annuels souvent désastreuse. En effet, les « jumelages » difficiles demeurent trop nombreux... Pire, les affectations sur trois établissements se sont multipliées : deux TZR sur 3 lycées en philosophie, un TZR sur 3 collèges dans 3 communes différentes en mathématiques... Inflexibles pour imposer ces régressions, les représentants de l'employeur l'ont également été pour refuser de corriger les absurdités qu'ils avaient commises, comme ces deux supports de 9h vacants à Mandelieu qui, au lieu d'être « jumelés », ont été associés à deux supports vacants à Cannes à 15 km de là... Merci qui ?

Les élus SNES-FSU ont, dans le cadre des instances paritaires, défendu les intérêts collectifs et individuels des collègues, et ont sauvé bien des situations compromises, malgré le durcissement de l'administration. Le SNES continuera de défendre, pour tous et pour chacun, le droit à une mobilité choisie, dans l'équité et la transparence. De la « saison des mutations » (jusqu'au 20 juillet cette année !), tout au long de l'année scolaire, les enseignants, CPE, CO-Psy savent pouvoir compter sur leur syndicat pour se tenir à leurs côtés face à l'État-employeur... et l'administration sait qu'à chaque fois qu'elle agira de la sorte, elle trouvera le SNES sur son chemin.

Calendrier des instances syndicales

Conseils syndicaux académiques :

Mardi 8 septembre : local du SNES à Nice

Lundi 16 novembre : lieu à préciser dans le Var

Mardi 19 janvier : lieu à préciser dans les Alpes-Maritimes

Jedi 4 mars : lieu à préciser dans le Var

Lundi 7 juin : local du SNES à Nice

Bureaux académiques :

Lundi 5 octobre : local du SNES à Toulon

Lundi 19 janvier : local du SNES à Toulon

Lundi 21 juin : local du SNES à Nice

Élections fédérales

Le 6ème congrès de la FSU se tiendra à Lille du 1er au 5 février 2010.

Du **jeudi 5 au jeudi 26 novembre 2009**, les syndiqués des syndicats de la FSU seront appelés à se prononcer sur le rapport d'activité fédéral national et à élire les directions fédérales qui auront la charge de mettre en oeuvre pour 3 ans les mandats élaborés au congrès 2010. Un vote qui engage donc l'avenir de notre fédération.

Bonne retraite Marie-Hélène !

Pour beaucoup d'entre nous le nom de Marie-Hélène Luigi restera associé à des conseils éclairés, un suivi tenace des dossiers face à l'administration et à une disponibilité quasi permanente envers nos collègues. Co-responsable pendant des années du secteur emploi au niveau académique, elle a été constamment animée du souci de faire respecter



l'équité et la transparence pour l'ensemble des actes de gestion. En tant que secrétaire académique adjointe elle a permis au SNES de se développer et d'être l'interlocuteur

incontournable des collègues mais aussi de l'administration. Pour toutes les heures consacrées à des générations de collègues, et pour tous les conseils prodigués aux militants, nous tenons à la remercier très sincèrement et la section académique lui souhaite une retraite longue et paisible... et une participation active aux travaux de la section des retraités du SNES-FSU.

Réunion d'accueil et d'information des collègues TZR
Mercredi 2 septembre à 17 h

Nice : local du SNES
Toulon : local du SNES

EXPÉRIMENTATION LYCÉES

EXPÉRIMENTATION DARCOS À MAULNIER

123 - 1 = 122

Le vendredi 5 juin 2009 s'est déroulé au lycée Thierry Maulnier un conseil d'administration avec un point crucial : le vote concernant l'expérimentation pour l'année 2009-2010. Comme 123 autres, notre lycée avait en effet été désigné par le ministre (en sursis) dans une tentative pour ne pas perdre la face après le report de sa réforme massivement rejetée par les personnels et les lycéens.

Au cours de débats houleux, les élus du personnel enseignant ont mis en avant que cette expérimentation se déroulait dans un contexte national de suppression de postes. De plus, la nouvelle réforme devant s'appliquer à la rentrée 2010, l'expérimentation ne pourrait pas être reconduite, quant bien même elle serait évaluée en juin 2010.

Le proviseur a présenté le projet en insistant sur le fait que le lycée avait été choisi comme lycée expérimental. Il a détaillé les différentes actions qui seront menées l'année suivante.

L'expérimentation devait principalement labelliser certains projets déjà en cours, projets nés de la

volonté de certains collègues qui ne peuvent que regretter cette tentative de récupérer leur investissement pédagogique par la direction de l'établissement pour soutenir la contestée réforme du lycée.

Le proviseur a aussi, dans ce cadre expérimental, présenté une réforme de l'aide individualisée en seconde, réalisée sans concertation avec les équipes enseignantes et voire avec leur opposition.

Au moment du vote, le proviseur a refusé que la question porte sur l'engagement du lycée dans l'expérimentation. Il a imposé que le CA se prononce sur le seul projet nouveau concernant l'AI (aide individualisée) qu'il a présenté. Nous contestons ce déni de démocratie.

Le vote a eu lieu à bulletins secrets sur la seule question du chef d'établissement.

Notre capacité à argumenter et convaincre a permis le résultat suivant : son projet est refusé par 13 votes contre 10.

L'expérimentation ministérielle n'est pas passée au lycée.

*POUR LE S1 DU LYCÉE,
STÉPHANE AMIEL, LUDOVIC GAUTHIER.*

Assemblées générales des sections d'établissement (S1)

Mercredi 2 septembre à 14h30

Faisons le point sur les conditions de rentrée

Nice : local du SNES,

264 Bld de la Madeleine.

Toulon : local du SNES,

208, rue E. Ollivier.